

# Compte rendu du deuxième conseil d'école 2017 /2018

Mardi 27 mars 2018

## Présents :

Elus : M. Sévêque, Maire d'Agneaux  
Mme Lamazure, adjointe au maire

Parents : Mme Prost, Mme Perruaux, Mme Fillâtre, Mme Darthenay, Mme Lerendu, Mme Gasté, Mme Champvalont, Mme Lemarchand

Enseignants : M. Ricard, Mme Maguet, Mme Leplumey, Mme Mayeur, Mme Beausire, Mme Delauney, Mme Lhôte, Mme Léveillé, Mme Gambillon, Mme Piedvache, M. Brodin, M. Hamelin

Excusé : Mme Loyer, inspectrice de l'Education Nationale

Ouverture de la séance : 18h00

## 1. Evolution des effectifs et prévisions pour la rentrée 2018

### a) Evolution des effectifs

L'effectif de l'école est aujourd'hui de 271 élèves dont 14 enfants de familles itinérantes.

Cet effectif a évolué sensiblement tout au long de l'année.

De 254 élèves en début d'année, l'effectif est passé à 270 élèves après les vacances de la Toussaint puis a atteint 291 élèves à la rentrée de janvier avec l'accueil de 38 enfants de familles itinérantes. Ce nombre important d'élèves est resté inchangé tout au long de la 3<sup>ème</sup> période (janvier-février).

Ces élèves reviennent chaque année puisque leurs familles sont « semi-sédentaires » et résident sur des terrains privés. Il est à noter cette année une hausse du nombre d'élèves accueillis avec une augmentation de 50% de la scolarisation des enfants de maternelle.

Même si l'équipe enseignante est habituée à recevoir ces élèves, cet accueil demande un investissement professionnel important et entraîne une hausse significative et durable des effectifs.

### b) Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017

Le tableau suivant synthétise les départs prévisibles et les inscriptions attendues

	Nombre d'élèves concernés	Total
Elèves présents en 2016-2017	257	257
Passages en 6ème	- 33	224
Inscriptions attendues en PS	+ 26	250
Inscriptions envisagées en TPS	+ 10	260
Inscriptions autres niveaux	+ 2	262
Départs non prévus connus	- 4	258
Enfants du voyage (moyenne)	+ 15	273

## 2. Accueil des élèves de 2 ans (nés en 2016)

Cet accueil débuté l'année dernière en partenariat avec l'inspection académique et la municipalité va se poursuivre.

En effet, entrer à l'école de manière précoce est un levier de la réussite scolaire. Pour cette raison, la loi de refondation de l'école définit un cadre souple pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. Elle permet de penser au mieux les conditions d'accueil des tout jeunes élèves. Une attention particulière est portée aux familles les plus fragiles.

Cet accueil a un double objectif :

- D'un point de vue quantitatif, augmenter le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans de la commune.
- D'un point de vue qualitatif, réussir la première rentrée à l'école en prenant en compte les besoins des enfants et en associant les familles.

Les modalités d'accueil sont donc adaptées :

- La rentrée se fait dès que possible. Les enfants sont accueillis en fonction de leur date anniversaire jusqu'à la rentrée de janvier.
- La fréquentation est régulière mais les horaires sont souples. Ils peuvent aller vers une individualisation tout en respectant un bon fonctionnement de l'école. Ils évolueront au cours de l'année.
- Les espaces sont aménagés. Cet aménagement fait l'objet d'un soin particulier pour prendre en compte les besoins des élèves en matière de mouvement mais aussi de repos et d'isolement, tout en favorisant la prise d'initiatives. Par exemple, un coin repos a été créé et les jouets sont souvent présents en double afin de permettre l'imitation qui est un mode de communication fréquent entre les élèves de cet âge.
- La propreté fait l'objet d'une co-éducation entre la famille et l'école et ne constitue pas un frein majeur à la scolarisation. Une attention particulière lui est portée afin de permettre aux élèves d'apporter progressivement une réponse autonome.
- L'accueil est accompagné. Une seconde ATSEM intervient à certains moments clés dans la classe : au début de l'année et dès qu'un nouvel enfant est scolarisé.
- Le travail sur le langage est au cœur des apprentissages et constitue un axe essentiel du projet pédagogique. En effet, une bonne maîtrise des compétences langagières est prédictive de réussite scolaire.

Les inscriptions auront lieu comme pour tous les élèves afin de prévoir une répartition dans les classes et préparer au mieux la rentrée de chacun.

L'information des familles devant être la plus claire possible :

- Une lettre d'information a été envoyée par la municipalité.
- Les familles inscrivant leur enfant seront invitées à une réunion de pré-rentrée commune avec les PS le 15 juin à 20h00.
- Une porte ouverte de l'école aura lieu le 9 juin de 10h00 à 12h00.

## 3. Budgets de fonctionnement et d'investissement

Suite aux demandes de l'équipe enseignante, les budgets suivants ont été votés par la municipalité. Ceux-ci correspondent exactement aux souhaits prononcés.

L'ensemble de l'équipe enseignante remercie la municipalité pour l'attribution de ces budgets.

#### a) Ecole élémentaire

Dépense	
Fournitures (34€ x 174 élèves)	5 916,00€
Fichiers de français (5€ x 174 élèves)	870,00€
BCD	500,00€
Goûters (noël, pâques...)	400,00€
Matériel de sport	200,00€
Achat mini-chaîne	150,00€
Sonorisation spectacle (chorale)	550,00€
TOTAL	8 586,00€

#### b) Ecole maternelle

Dépense	
Fournitures (34€ x 88 élèves)	2 992,00€
BCD	500,00€
Goûters (noël, pâques...)	400,00€
Jeux pédagogiques	600,00€
Matériel de sport	200,00€
Appareil photo	100,00€
2 bancs de cour	680,00€
TOTAL	5 472,00€

#### c) Projets pédagogiques pour les classes maternelles et élémentaires

Un budget de 19 500 € a été alloué pour la réalisation des projets pédagogiques suivants :

- Classe de neige (CM2)
- Projets ferme (cycle 2)
- Projets « Les petites bêtes » (cycle1)
- Projet Tatihou (CM1)
- Projet Cinéma (CM2)

#### d) Autre projet

Un projet d'acquisition de tablettes et de pc portables co-financé à 50% par l'Etat a été déposé. La municipalité a donné son accord et écrit une lettre d'intention mais la validation du projet reste en attente.

#### 4. Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Ce document qui est maintenant dématérialisé a un double objectif :

- Répertorier les risques
- Rechercher et apporter des solutions

Il est renseigné par le directeur et présenté en conseil d'école. Tout risque nouveau est porté à la connaissance de la municipalité et des services techniques par le directeur mais il est automatiquement porté à la connaissance de l'IEN, de l'assistant prévention de la circonscription, du conseiller pédagogique départemental prévention et sécurité ainsi que des services académiques sous l'autorité de l'inspecteur d'académie.

Risque	Précisions	Propositions <i>Informations complémentaires</i>
Chute	Trous dans le pavage et sol inégal dans la cour de l'école maternelle	Niveler le sol et refaire des parties du pavage <i>Les services techniques vont en étudier la faisabilité.</i>
Circulation	Circulation de voitures devant les entrées de l'école	Faire respecter la réglementation par un employé municipal. <i>Une note d'information va être distribuée aux familles.</i>
Ambiances thermiques	Passage d'air au niveau des portes	Changement des huisseries <i>Le changement des huisseries en maternelle eu lieu et celui de l'élémentaire est prévu.</i>
Risque électrique	Absence de coupure électrique d'urgence	Installation d'arrêt « coup de poing » <i>Les services techniques vont en étudier la faisabilité.</i>
Autre risque	Fissures sur plusieurs murs	Installation de témoins et surveillance de l'évolution <i>Les services techniques sont prévenus.</i>
Autre risque	Fissure plafond du préau bleu avec infiltration d'eau	Réparation du plafond <i>Les services techniques vont être prévenus.</i>

## 5. Projets pédagogiques

Les projets pédagogiques de cette année scolaire sont :

*Les tarifs en italique ne sont pas encore confirmés.*

CLASSES	Visite	Coût visite Prévisionnel	Coût transport prévisionnel	Total
TPS-PS	Ferme La Tournerie de Raids Demi-journée - 2 classes TPS-PS : 28 mai et PS-MS : 29 mai	288€	590€ <i>(295 x 2)</i>	878€
	Animation petites bêtes Marais Demi-journée - 2 classes	384€	330€	714€
	Zoo de Jurques (entrées) Journée - 2 classes – 16 avril	320€	310€	630€
<b>Sous total</b>				<b>2 222,00€</b>

MS-GS	Forêt de Cerisy (automne) Demi-journée - 2 classes	154€	140€	294€
	Forêt de Cerisy (printemps) 28 mars Demi-journée - 2 classes	154€	140€	294€
MS-GS	Ferme La Tournerie de Raids Demi-journée - 1 classe – 17 mai	150€	295€	445€
	Zoo de Champrepus Entrées + atelier pédagogique Journée - 1 classe – 4 juin	273€	330€	603€
<b>Sous total</b>				<b>1 636,00€</b>
CP	Ferme La Pommeraie à Courcy Demi-journée - 2 classes – 29 mars	250€	285€	535€
	Ferme La Chèvre rit à Granville Journée – 2 classes – 6 avril	500€	330€	830€
CP-CE1	Opération Fermes ouvertes A définir – 2 classes 9 au 13 avril demi journée	0€	150€	150€
	Ferme La Tournerie de Raids Journée - 2 classes – 17 avril	500€	295€	795€
<b>Sous total</b>				<b>2 310,00€</b>
CE1-CE2	Ferme La Tournerie de Raids Journée - 2 classes – 10 avril	500€	295€	795€
	Ferme La Chèvre rit à Granville Journée – 2 classes – 22 mai	500€	330€	830€
CE2	Opération Fermes ouvertes demi-journée - A définir – 2 classes	0€	150€	150€
<b>Sous total</b>				<b>1 775,00€</b>
CM1	Tatihou Journée - 2 classes – 19 juin	300€	600€	900€
CM2	Cinéma Demi-journée – 1 classe – 19 juin	128€	0€	128€
<b>TOTAL</b>				<b>8 971€</b>

L'année prochaine, un projet « Cirque » avec la troupe des Saltimbrés est envisagé pour l'ensemble de l'école. Les parents élus demandent à la municipalité de prévoir un supplément de subventionnement pour accompagner ce projet.

## 6. Questions diverses

*En maternelle, les parents aimeraient avoir plus souvent le cahier de vie afin d'avoir un meilleur suivi du travail réalisé par leurs enfants. En effet, certains enfants ne racontent rien à leurs parents et ils ont l'impression de passer « à côté » de la vie scolaire de leur enfant.*

Chaque enseignant de maternelle expose son fonctionnement.

M. Ricard n'a plus de cahier de vie papier mais un cahier de vie numérique hébergé sur le site internet de l'école via un accès restreint. Chaque parent a donc un identifiant et un mot de passe pour y accéder. Le site est mis à jour 2 fois par semaine. En cas de problème d'accès (difficultés techniques, pas de connexion à internet...), ne pas hésiter à en parler à M. Ricard ou M. Hamelin.

Mme Maguet donne le cahier de vie tous les vendredis soirs et a également une partie numérique de ce cahier sur le site internet de l'école (mêmes indications que pour M. Ricard).

Mme Leplumey donne le cahier de vie une fois par semaine, en général le vendredi.

Mme Mayeur le donne quand quelque chose de nouveau y est indiqué ce qui n'est pas le cas toutes les semaines. Elle ajoute que quand il est donné, elle aimerait que les parents y racontent des événements pouvant intéresser la classe et que les parents voulant des informations sur la vie scolaire de leur enfant peuvent prendre rendez-vous.

M. Hamelin conclut que les fonctionnements de ces cahiers de vie semblent donner très régulièrement des informations sur la « vie scolaire » des élèves malgré la question posée. Mme Mayeur fera néanmoins passer son cahier de vie de façon plus systématique.

*Plusieurs parents ont été très surpris en lisant l'article paru dans la presse relatant des subventions votées au conseil municipal (45 000 € pour 87 enfants à l'institut contre 33 000€ pour 262 enfants à Marie Ravenel).*

*Nous aimerions avoir des explications concernant l'attribution des subventions aux établissements scolaires de la commune.*

Mme Lamazure indique que les informations de cet article sont inexactes et qu'elle va les repréciser. Elle recontactera également la journaliste afin de rétablir la vérité des chiffres.

M. Sévêque souligne que lorsque les parents d'élèves ont ce type d'interrogation suite à la parution d'un article dans le journal, ils ne doivent pas hésiter à l'interpeler sans attendre un conseil d'école qui peut être éloigné dans le temps.

Il ajoute qu'il adopte une stratégie pérenne de financement tout en respectant la loi.

Mme Lamazure détaille donc les chiffres.

### Pour l'école Marie Ravenel

	Effectif	Total (arrondi)
Coût d'un enfant scolarisé en maternelle : 801,90 €	88 élèves	70 500 €
Coût d'un enfant scolarisé en maternelle : 337,71 €	174 élèves	58 700 €
Subvention école maternelle	88 élèves	5 472 €
Subvention école élémentaire	174 élèves	8 586 €
Subvention projets pédagogiques 74 €	262 élèves	19 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>162 758 €</b>

## Pour l'institut

	Effectif	Total (arrondi)
Coût d'un enfant scolarisé en maternelle : 801,90 €	21 élèves	16 840 €
Coût d'un enfant scolarisé en maternelle : 337,71 €	66 élèves	22 289 €
Subvention projets pédagogiques 74 €	87 élèves	6 438 €
<b>TOTAL</b>		45 567 €

Les parents d'élèves demandent s'il y a vraiment une obligation légale d'accompagner les établissements privés à une telle hauteur.

M. Sévêque et Mme Lamazure donnent lecture d'un courrier du préfet de la Manche daté du 19 mars 2018 et rappelant la circulaire interministérielle n°12-025 du 15 février 2012 relative aux règles de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat :

*« Je vous rappelle que la circulaire visée en référence précise qu'en application de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation, la contribution communale aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires privées revêt un caractère obligatoire en vertu du principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles correspondantes de l'enseignement public » ».*

Ils soulignent donc qu'ils ne font que respecter la loi.

Les parents d'élèves déplorent cet état de fait et manifestent leur crainte de voir à terme la dégradation de l'école publique gratuite pour les familles par rapport aux établissements privés cumulant financement de la mairie et financement des familles.

Les parents indiquent qu'ils demanderont à rencontrer M. Sévêque afin d'envisager une subvention supplémentaire permettant d'accompagner le projet cirque.

Fin de la séance à 20h15.

Le directeur

JM Hamelin